

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quinzième séance – Mardi 8 octobre 2002, à 17 h

**Présidence de M. Alain Comte, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif, *MM. Georges Breguet, Alain Fischer*, *M<sup>mes</sup> Sophie Fischer, Catherine Hämmerli-Lang, Vanessa Ischi Kaplan, M. Roman Juon* et *M<sup>me</sup> Melissa Rebetez*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Christian Ferrazino*, vice-président, *MM. Pierre Muller* et *Alain Vaissade*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 25 septembre 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 7 octobre, mardi 8 octobre et mercredi 9 octobre 2002, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Comme nous l'avons décidé hier d'entente avec les chefs de groupe, nous traiterons toutes les urgences ce soir à 20 h 30. L'interpellation urgente I-84 a été déposée par MM. Jean-Pierre Oberholzer, Georges Queloz, Pierre Maudet, et Didier Bonny; elle est intitulée «AM signifie-t-il «avec mépris»? (agents municipaux)».

Nous avons également reçu un certain nombre de motions d'ordre. Elles concernent respectivement le rapport P-63 A sur la pétition relative au Restaurant L'Eléphant; la proposition PR-223 pour l'aménagement des places Sturm et Emile-Guyénot, dont l'urgence est demandée par le Conseil administratif; le rapport PR-197 A, sur la proposition concernant le plan localisé de quartier Sous-Bois, Fleurettes, Mon-Soleil et Colombettes, dont l'urgence est demandée par M. Ducret; le rapport PR-185 A, sur la proposition concernant le réseau d'assainissement eaux usées et eaux pluviales et divers aménagements routiers, dont l'urgence est demandée par le Conseil administratif; le rapport PR-202 A, sur la proposition relative à la nouvelle ligne de tramway reliant la place de Cornavin au CERN, dont l'urgence est demandée par MM. Sidler et Ducret; le rapport PR-220 A, sur la proposition concernant l'aménagement de la place de l'Europe, dont l'urgence est demandée par MM. Fazio et Mino.

Je viens de recevoir la résolution R-44, intitulée «Non à la TVA pour des associations caritatives telles qu'Emmaüs», déposée avec clause d'urgence par MM. Christian Zaugg, Jacques Mino, Alain Gallet, Guy Jousson, Alain Fischer, André Fischer, François Harman, Armand Schweingruber, Didier Bonny, M<sup>mes</sup> Nicole Bobillier, Sandrine Salerno, Christina Matthey, Liliane Johner, Catherine Hämmerli-Lang et Micheline Gioiosa. Nous traiterons également cette urgence à 20 h 30.

Enfin, on me prie d'annoncer que nos collègues Alain et Sophie Fischer ont eu la joie d'accueillir dans leur famille le petit Etienne. (*Applaudissements.*)

**3. Prestation de serment de M. Luc Renevey, remplaçant M. Alain-Georges Sandoz, conseiller municipal démissionnaire.**

*M. Luc Renevey est assermenté.*

**4. Questions orales.**

**M. Pierre Losio (Ve).** Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Manuel Tornare et concerne la récolte des marrons dans les écoles genevoises. Tout d'abord, il convient de remercier le Conseil administratif et le département concerné d'organiser cette récolte de marrons qui permet, notamment dans un quartier défavorisé comme celui des Pâquis, d'augmenter les fonds des classes et ainsi de réduire la participation financière des parents lors des excursions ou des sorties scolaires.

Voici ma question. Serait-il envisageable, pour l'exercice 2003 de la récolte des marrons, que les services concernés prennent les dispositions nécessaires afin que nous ne nous retrouvions pas dans une situation de confusion? M. Tornare ayant été pédagogue pendant très longtemps, il comprendra ce problème. Avec des enfants, on ne peut pas changer les règles au cours du jeu; avec des adultes, c'est peut-être possible, cela donne lieu à des discussions, mais pas avec des enfants.

La récolte des marrons 2002 devait cesser le 4 octobre, puis le délai a été repoussé au 11 octobre, et maintenant il a été avancé de trois jours, parce qu'il paraît qu'il n'est plus possible de stocker ces marrons ou qu'il n'y a plus de sacs pour les mettre. Bref, il s'agit d'une question d'intendance et de logistique qui échappe complètement à la logique des enfants. Ceux-ci arrivent avec des caddies pleins de marrons à l'école et nous ne savons plus où les entreposer, puisque l'ultime délai de ramassage a été avancé par rapport à la date prévue.

Si je pose cette question, c'est que le même cas s'est produit il y a deux ans où, de nouveau, une mauvaise organisation de cette récolte de marrons a mis les enfants dans une situation qu'ils n'étaient pas en mesure de comprendre, puisque l'on changeait les règles en cours de jeu.

Serait-il donc possible que, l'année prochaine, les services de la Ville concernés par le ramassage des marrons dans les écoles, forts de l'expérience manquée d'il y a deux ans et de celle, à nouveau manquée, de cette année, prennent des dis-

positions claires à l'intention des enseignants et des concierges, afin qu'ils puissent transmettre des informations précises aux enfants?

**Le président.** M. Tornare étant absent ce soir, le Conseil administratif répondra demain.

**M. Alain Marquet (Ve).** Ma question s'adresse au Conseil administratif en général et, en particulier, au magistrat qui se sentira concerné. Comme bon nombre d'entre nous, je reçois régulièrement le journal *VG Mag*, dans lequel nous pouvons découvrir, entre autres, des articles sur l'Agenda 21, le plan piétons, le dixième anniversaire de la conférence de Rio, l'opération «préaux propres», autant d'éléments qui nous paraissent aller dans le sens du développement durable. Cependant, nous sommes un peu surpris à la vue de la quatrième de couverture, qui invite à acheter des véhicules particulièrement bruyants et polluants, contre lesquels je pensais que notre majorité alternative était censée lutter fermement. J'aimerais recevoir quelques explications à ce sujet.

**M. André Hediger, maire.** Monsieur Marquet, vous avez entièrement raison. Néanmoins, je vous rappelle que le *VG Mag* ne dépend pas directement du Conseil administratif mais d'un comité de rédaction interdépartemental où sont représentés plusieurs services municipaux. Nous, conseillers administratifs, n'intervenons pas dans sa publication, même si le comité de rédaction demande parfois à un magistrat de rédiger l'éditorial.

Comme vous, il y a quelques mois, nous avons été choqués par le type de papier utilisé pour le *VG Mag*, de même que par la publicité. Nous nous sommes également étonnés de l'utilisation d'une fourre en plastique qui contenait le dernier budget, et nous l'avons fait savoir à notre collègue Pierre Muller.

Comme vous, nous sommes donc nous aussi très attentifs au développement durable.

**M. Pierre Reichenbach (L).** Ma question s'adresse à M. Ferrazino ou à M. Tornare. A la page 3 de la proposition PR-210 concernant la nouvelle ligne de tramway et le réseau de collecteurs en système séparatif aux Acacias, il est stipulé que ces travaux représentent «une occasion de renforcer les plantations d'arbres en alignement». Dans le tableau F concernant la route des Acacias, à la deuxième ligne, 25 000 francs sont prévus pour le défrichement et, à la onzième ligne, 100 000 francs pour la plantation d'arbres.

Or, d'après les renseignements fournis par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), plus de 45 arbres ont été abattus de manière sauvage, dirais-je. Si l'on voulait les remplacer par des arbres de la même grandeur, le coût unitaire de ces derniers devrait se situer entre 15 000 et 20 000 francs, pour un total de l'ordre du million de francs.

Comment allons-nous respecter le budget de la Ville si nous sous-évaluons pareillement des dépenses de ce genre-là? Que personne ne me dise, ce soir, dans cette enceinte, qu'une autorisation spéciale a été délivrée par le Conseil fédéral pour l'abattage de ces arbres. J'ai ici un avis de droit en la matière: personne ne peut décider pour nous, d'autant plus que nous n'avons pas voté sur cet objet.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je répondrai en quelques mots à cette question que vous nous avez, sauf erreur, déjà posée, Monsieur Reichenbach, mais en d'autres termes. Je répète donc ce qui vous a été répondu la dernière fois par mon collègue Tornare, absent en ce moment. En effet, les autorisations concernant l'extension des voies de tram relèvent de la compétence des autorités fédérales. Cela explique que nous ne pouvons, par exemple, obtenir d'autorisation de construire délivrée par le Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement. De même, aucune autorisation d'abattage d'arbres ne peut être délivrée par le même département sur le préavis du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, à tel point que ni le SEVE, ni M. Joly, du Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage, n'avaient été informés de la situation que vous déplorez, Monsieur Reichenbach.

Lorsque vous nous avez interrogés à ce sujet la dernière fois, nous nous sommes renseignés, M. Tornare et moi-même, et nous vous avons fourni un certain nombre de renseignements. Vous nous posez maintenant une autre question, celle du coût que vont représenter ces différents travaux. Comme vous le savez, les propositions qui vous sont soumises résultent des différentes observations que nous avons recueillies dans les services concernés.

La problématique de l'arborisation concerne à la fois le Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage, et le SEVE. Je vous rappelle à ce sujet que le dossier du tram est piloté par l'Etat de Genève, mais que la Ville de Genève y contribue à raison d'un tiers du coût total. Vous savez cela, car nous vous l'avons déjà indiqué. Les estimations de coûts qui figurent dans cette proposition ont été établies précisément sur la base des devis réalisés par les services tant de l'Etat que de la Ville.

Monsieur Reichenbach, vous émettez maintenant un doute et nous en prenons acte. Cependant, l'expérience nous montre que, finalement, les demandes

de crédits que nous vous proposons correspondent d'assez près à la réalité telle qu'elle apparaît au bouclement des comptes. Vous avez l'air de dire que nous plantons trop d'arbres, en tout cas par rapport au coût prévu dans le budget; je ne crois pas que ce soit vrai. Je puis d'ailleurs vous dire que, dans ce cas comme dans les précédents, nous essayons de faire en sorte que l'aménagement réalisé ait un coût le plus proche possible de la somme correspondante inscrite au budget et votée par le Conseil municipal. Je ne peux donc pas vous en dire davantage à ce sujet ce soir. Si mon collègue Tornare a d'autres éléments à vous communiquer, il le fera dès demain, lorsqu'il répondra aux questions qui lui sont adressées.

**M. Pierre Reichenbach (L).** J'interviens brièvement pour signaler à M. Ferrazino que j'ai compris ce qu'il m'a dit, je ne suis pas idiot! Mais j'ai pris des photos de l'endroit concerné, ce qui me permet de dire qu'il y a tellement d'arbres à la route des Acacias que nous pouvons tous les abattre! Pourquoi ne pas continuer comme cela à Genève, en général? Ce qui s'est produit est lamentable et je suis convaincu que nous aurions pu éviter ce massacre d'arbres!

Je vous rappelle que les autorités fédérales se prononcent sur l'opportunité du tram et les concessions à attribuer, mais pas sur les égouts, ni sur les aménagements avoisinant celui du tram. Maintenant, avec les renseignements que m'a fournis le SEVE, je peux être certain que l'on va planter des manches à balais à cet endroit! Et les Genevois qui y habitent auront pendant quarante ans une rue complètement dévastée! *Distroyed!*

Mais allez plus loin, sur la route des Jeunes, parallèle à celle des Acacias et qui dessert le quartier du même nom, où promesse avait été faite de planter des arbres. Eh bien, on y trouve des arbustes de 1,5 mètre de haut. Je n'ai donc pas confiance en ce qui va se réaliser à la route des Acacias, mais ma méfiance ne vous concerne pas personnellement, Monsieur Ferrazino!

**Le président.** Je souhaiterais que nous n'entamions pas un véritable débat sur les arbres de la route des Acacias. Nous en sommes aux questions orales, il ne s'agit pas ici d'une interpellation. Environ quinze conseillers municipaux se sont inscrits pour poser une question, et nous ne pouvons pas utiliser le temps qui leur est dévolu à débattre de ce sujet.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Il ne tient qu'à vous, Monsieur le président, que les questions ne se transforment pas en débat. Soit

nous procédons par question-réponse, soit nous faisons des débats. Quant à nous, nous sommes toujours prêts à discuter, mais, dans ce cas, il faudra prévoir un certain nombre de séances supplémentaires, parce qu'en général nous traitons environ dix points de l'ordre du jour, quand la séance avance bien! Comme nous en avons cent à traiter, je vous laisse imaginer ce que cela signifierait...

Je ne veux pas allonger davantage sur des questions que vous devriez adresser à l'Etat, Monsieur Reichenbach. Je vous ai dit qu'il était le maître d'œuvre dans cette affaire et que ni les services de mon collègue Tornare, ni les miens ne sont à l'origine de la situation que vous déplorez et que le Conseil administratif a aussi déplorée, en son temps.

Pour ma part, je considère donc que votre question est close, même si le débat, lui, ne l'est pas. En effet, je vous l'ai dit, en ce qui concerne le site de Meyrin, qui verra la prochaine extension du tram, nous allons attirer l'attention de l'Etat sur le fait que nous souhaitons anticiper ces différents dossiers afin qu'ils nous soient soumis préalablement. Voilà ce que je peux vous dire en conclusion de ce mini-débat.

**M. Guy Savary (DC).** Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Une date a-t-elle été déterminée pour la démolition de la maison dite «Chez Brigitte» à la rue Prévost-Martin, en vue de l'aménagement pour lequel nous avons, je crois, voté des crédits? Si je demande cela, c'est que des commerçants m'ont téléphoné, espérant que ladite rue, actuellement fermée, rouvrirait le plus rapidement possible, parce qu'ils prétendent qu'ils doivent maintenant faire le tour du quartier pour aller d'un point à l'autre de la rue.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je ne suis pas démolisseur, Monsieur Savary, et cette maison n'appartient pas à la Ville. Nous serions donc mal placés pour déterminer une date pour la démolir. Par contre, comme vous le savez, la société qui en est propriétaire et avec laquelle nous avons conclu une promesse d'achat doit la démolir pour nous vendre le terrain, parce que nous avons souhaité l'acquérir nu, c'est-à-dire sans constructions. D'après mes renseignements, cette démolition devait avoir lieu ces derniers jours, l'autorisation nécessaire ayant été délivrée au propriétaire par le Canton. Je m'étonne donc que celui-là n'y ait pas encore procédé à l'heure où je vous parle, puisqu'il en a la possibilité. Il ne tient qu'à lui de le faire, et je rappelle que cette démolition n'est pas à la charge de la Ville de Genève.

Je souhaite également que le propriétaire effectue cette démolition dans les meilleurs délais, car il est vrai que cela fait des mois que la rue Prévost-Martin est

fermée à la circulation et représente une certaine dangerosité, comme vous le savez, raison pour laquelle cet immeuble doit être démoli, mais pas par la Ville de Genève.

**M. Marc Dalphin (Ve).** Ma question s'adresse à M. Muller et concerne la Gérance immobilière municipale (GIM). Comment se fait-il que, depuis deux ans, le revenu de cette dernière ait augmenté de 2,4 millions de francs?

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Je ne pourrai répondre que demain à cette question, car je n'ai pas avec moi ce soir le détail des revenus de la GIM.

**M. Damien Sidler (Ve).** Ma question s'adresse à M. Ferrazino et concerne le passage sous-voie de la gare Cornavin, où est situé l'arrêt du bus N° 9, notamment. Depuis longtemps, il y a à cet endroit des infiltrations d'eau. C'est pourquoi, quand ils attendent le bus – c'est en tout cas ce qui se passait le printemps dernier – les usagers des Transports publics genevois se prenaient une véritable douche. Je voudrais savoir si la Ville peut demander éventuellement aux CFF d'activer des travaux en vue de remédier à cette situation.

D'autre part, je demande s'il existe des projets d'aménagement concernant cet endroit, étant donné qu'il semble que l'eau passe entre les voies, au bout des quais du RER, et coule dans le passage sous-voie. Il serait peut-être imaginable de créer un jour un passage permettant de relier les quais du RER et le réseau des transports publics plus rapidement qu'aujourd'hui, où les usagers sont obligés de passer par un dédale de couloirs dans la gare, ce qui allonge passablement le temps consacré au transfert modal.

Ma question est donc double, puisque je voudrais savoir, d'une part, ce que la Ville peut faire en vue d'activer les travaux pour étanchéifier cet endroit et, d'autre part, si l'on pourrait envisager d'y construire un passage permettant de rejoindre les quais plus rapidement.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Comme vous l'avez laissé entendre dans votre question, Monsieur Sidler, le passage de Montbrillant – car c'est à cet endroit que vous faites allusion, je pense – n'est pas propriété de la Ville de Genève. La démarche à suivre, si vous constatez des anomalies telles que celle que vous venez de décrire, consiste donc simplement à prendre contact avec

les CFF, ce que mes services peuvent faire si vous le leur demandez sous forme d'une intervention ciblée plutôt que sur le mode des questions-réponses. Si vous souhaitez une intervention de notre part pour modifier les accès de la gare propriété des CFF, nous pouvons la faire. Reste à démontrer la pertinence de la proposition puisqu'elle doit être assumée financièrement par d'autres que nous. Mais il est parfaitement possible pour nous d'entreprendre une telle démarche.

**M<sup>me</sup> Alice Ecuillon (DC).** Ma question s'adresse au Conseil administratif, je ne sais pas quel magistrat pourra me répondre. Il y a quelques années, nous avons restauré à grands frais la villa La Concorde en vue d'y installer la Coordination des associations mondiales de villes et autorités locales (CAMVAL). Depuis lors, cette dernière est partie s'installer à Barcelone. J'aimerais savoir par qui ladite villa est occupée aujourd'hui, car j'ai passé devant à plusieurs reprises et le rez-de-chaussée est toujours fermé. Que se passe-t-il? Existe-t-il des projets quant à la villa La Concorde, ou attendons-nous qu'elle soit à nouveau squattée?

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Madame Ecuillon, tout en posant votre question, vous avez fait un certain nombre d'affirmations qu'il nous appartient de rectifier, car elles ne sont pas toutes exactes. Il est vrai que la villa La Concorde était initialement destinée à la CAMVAL et que cette dernière association n'est pas venue s'installer à Genève. Pour éviter que ce bâtiment ne soit squatté, justement, le Conseil administratif a pris la décision de lui réserver une autre affectation après sa rénovation.

Nous l'avons en effet destinée au Cabinet des dessins, comme vous le savez. Cela tombait plutôt bien, puisque les immeubles sis aux N<sup>os</sup> 1, 3 et 5 de la promenade du Pin, où se trouvait auparavant ce cabinet, étaient en rénovation. Aujourd'hui, nous avons pu faire deux constatations concernant cette affaire. Premièrement, la grandeur de la maison et sa situation ne sont pas idéales par rapport à l'activité du Cabinet des dessins. Deuxièmement, nous avons besoin de trouver de la place à la villa La Concorde pour d'autres projets qu'il serait difficile d'y installer avec le Cabinet des dessins, lequel nécessite quand même une certaine protection, ne serait-ce qu'en raison de la qualité de la collection qu'il abrite. Cela nous aurait finalement obligés à engager des travaux de sécurisation des lieux non seulement trop onéreux, mais peu indiqués en fonction de la nature du bâtiment.

La situation, aujourd'hui, est la suivante. Nous, Conseil administratif, souhaitons faire en sorte que le Cabinet des dessins puisse retrouver sa localisation originale afin de consacrer la villa La Concorde à une affectation beaucoup mieux adaptée à ce quartier. N'ayez crainte, nous travaillons à ce dossier et je puis vous

dire qu'il n'y a – en tout cas pour l'instant – pas de risque que cet endroit soit squatté, puisque le Cabinet des dessins y demeure encore. Je vous informe également que nous recevons régulièrement les habitants du quartier qui nous signalent d'éventuelles anomalies. Ils l'ont fait récemment au sujet de dégâts commis dans le parc, auxquels nous avons pu remédier très rapidement. Nous suivons donc de près l'évolution de ce dossier.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AdG/TP).** Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Depuis le début de l'année, dans mon immeuble, nous bénéficions enfin du système de récupération des déchets au moyen des poubelles vertes, que je remplis très consciencieusement et descends régulièrement les lundi et jeudi soir dans le gros sac situé dans le local des poubelles en dessous de chez moi. Cet été, j'ai dû faire un très gros effort pour m'y appliquer, car les odeurs des déchets organiques sont assez fortes, au point qu'elles arrivent depuis le local des poubelles jusque dans nos cuisines par l'intermédiaire des conduites d'aération, ce qui n'est pas très agréable.

En outre, je me demande comment l'information y relative a été donnée aux régies et quelles sont les consignes qu'elles devaient donner aux concierges. Y a-t-il un contrôle de l'état de ces poubelles vertes et, si oui, comment est-il effectué? Je dois vous dire franchement que je vois très souvent le lundi matin les grands sacs censés contenir tous les petits sacs verts des locataires dans la poubelle, ce qui n'est absolument pas le but du recyclage. Une partie des locataires s'appliquent à suivre les consignes, mais les autres ne les comprennent pas, car ils parlent d'autres langues étrangères que celles que l'on trouve habituellement dans les brochures distribuées chez nous. Dans mon quartier vivent des personnes originaires d'URSS et de Turquie ne comprenant pas un mot de français, ni même d'anglais. Il est donc très difficile de leur expliquer comment fonctionne le recyclage des déchets organiques. Une troisième frange de locataires s'en fiche complètement! J'aimerais savoir s'il y a un contrôle de ce mode de recyclage et comment on y procède. Y a-t-il un suivi de la situation concernant ces poubelles vertes?

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Tout d'abord, les locataires originaires d'URSS doivent parler le français, parce que cela fait probablement un certain nombre d'années qu'ils vivent chez nous, l'URSS n'existant plus depuis plusieurs années. Mais trêve de plaisanteries! Madame Ecuyer, vous me demandez ce que font les propriétaires d'immeubles pour s'assurer que les locaux destinés aux poubelles vertes soient suffisamment ventilés. Manifestement, vous habitez un immeuble qui n'est pas propriété de la Ville de Genève...

*M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.* Non!

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.* Vous me rassurez! Dans le cas contraire, j'aurais demandé à mon collègue Pierre Muller ce que fait la Gérance immobilière municipale! Enfin, je peux en tout cas vous dire que nous nous soucions de cette question, car la situation que vous venez de décrire n'est malheureusement pas isolée. Certains propriétaires ont même refusé d'installer des poubelles vertes en prétextant que leur local n'était pas suffisamment aéré.

J'ai donc pris l'initiative de mandater un architecte pour faire le tour de ces immeubles – je vous remercie de me signaler le vôtre, qui s'ajoutera à cette liste – où les propriétaires nous disent qu'ils ne peuvent rien faire, ou bien où les locataires nous signalent que les mesures prises le sont mal ou dont le résultat s'avère en tout cas insuffisant. Cet architecte est chargé, avec mes services, de trouver des solutions démontrant qu'il est partout possible de faire quelque chose. Si jamais, dans un endroit particulier, cela s'avérait trop difficile, nous essayerions de trouver une solution satisfaisante, par exemple en aménageant un local à poubelles vertes dans un immeuble voisin. Je prends note de votre adresse, Madame Ecuyer, et nous y enverrons cet architecte pour qu'il prenne contact avec le propriétaire de l'immeuble et propose une solution pouvant améliorer la situation que vous décrivez.

**M. André Kaplun (L).** Ma question s'adresse à M. Vaissade et concerne Billetel, ce qui ne vous surprendra pas, Monsieur le magistrat. Comme vous le savez, Billetel connaît depuis plusieurs semaines – cinq ou six, je crois – des problèmes affectant gravement le fonctionnement d'associations qui n'en sont pas membres, mais qui lui sont liées par des contrats spécifiques. En effet, elles n'ont pas la possibilité, comme les grandes institutions, de recourir à des serveurs locaux et doivent se rattacher au serveur central. Or c'est ce dernier qui pose des problèmes, comme vous le savez.

Ma question est donc la suivante. Après tant d'années – une dizaine, je crois – où nous avons quand même passablement souffert des difficultés et des problèmes qu'a connus Billetel, ne serait-il pas temps de songer à une autre solution? Il me semble que nous parlons des problèmes de Billetel depuis que je suis membre du Conseil municipal!

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Effectivement, depuis quelques semaines, la presse diffuse des informations selon lesquelles le réseau Billetel est en panne, puis fonctionne à nouveau, puis retombe en panne, et ainsi

de suite. Actuellement, il fonctionne. Ces problèmes font suite à une série de réadaptations au niveau de l'informatique et des logiciels, et la réinitialisation de cette billetterie a pris un mauvais départ à la dernière rentrée.

Cependant, il faut quand même préciser que Billetel est le seul réseau de billetterie qui existe en Suisse romande et c'est pour cette raison que nous l'avons choisi. Nous avons voulu jouer la carte de la Romandie, afin que les institutions culturelles puissent être reliées entre elles pour la vente des billets, voilà le principal avantage. Cela signifie que vous pouvez acheter des billets pour le Grand Théâtre à Lausanne ou ailleurs. Il n'existe donc pas d'autre système pour remplacer ce réseau de billetterie. Je vous rappelle que le Grand Théâtre enregistre environ 3 millions de francs de recettes sur un total de 12 millions, ce qui n'est pas négligeable, et ce grâce à la vente de billets ailleurs qu'à Genève et qu'au Grand Théâtre même.

Actuellement, je le répète, Billetel fonctionne, même si de nombreux systèmes informatiques ont changé, ce qui a entraîné de nombreuses interrogations. En l'occurrence, on peut remplacer le réseau Billetel par des billetteries indépendantes dans chaque institution, mais les problèmes rencontrés lors des pannes de Billetel se poseront de toute façon, dans ce cas-là aussi, puisqu'il n'y a pas d'autre réseau de billetterie romande dans le domaine culturel. Les inconvénients que vous déployez, Monsieur Kaplun, nous les connaissons donc de toute façon.

En outre, je vous rappelle que Billetel n'est pas rattaché directement à la Ville de Genève, qui en est simplement un membre parmi d'autres. Si des pannes surviennent et entraînent des inconvénients commerciaux pour les associations qui en font partie, Billetel a des engagements vis-à-vis d'elles pour les dédommager. Il s'agit alors d'un problème qui ne concerne pas la Ville de Genève.

Par contre, nous nous demandons depuis quelques années si la Ville doit rester membre de Billetel ou pas. Pour l'instant, j'ai opté pour la solution de la sagesse, à savoir de rester dans ce réseau tant qu'il fonctionne. S'il survenait de graves inconvénients empêchant la Ville de Genève d'utiliser convenablement cette billetterie, il faudrait la quitter, mais tel n'est pas le cas aujourd'hui. Les associations qui en sont membres, même lorsqu'il y a eu ces pannes, pouvaient vendre des billets de manière interne; c'est ce qu'a fait le Grand Théâtre, par exemple.

**M<sup>me</sup> Christina Matthey** (Ve). Ma question s'adresse à M. Tornare, qui est absent. Elle ne le concerne pas directement, mais je compte sur lui pour y répondre, puisqu'il est très efficace dans la résolution de problèmes difficiles. Ma question est la suivante. Est-il admissible de considérer le délai de vingt et un mois comme un délai normal pour réfléchir sur la possibilité d'octroi d'une aide à

une dame aveugle âgée de 81 ans qui, depuis deux ans, attend que les services sociaux se prononcent sur son cas? Cette personne, qui habite légalement à Genève puisqu'elle a le permis de séjour B, vit dans une misère noire et n'a pas accès aux soins médicaux parce qu'elle ne peut pas payer les primes d'assurance-maladie. Elle n'a pas non plus les moyens de s'alimenter décentement.

J'ai parlé de son cas avec le haut fonctionnaire responsable à l'Hospice général. Il m'a dit qu'il était en train de réfléchir et a invoqué le règlement. J'aurais bien voulu pouvoir consulter le règlement qui empêche de donner à manger à ceux qui ont faim!

Je me demande donc si cette attitude, qui est pour moi inhumaine et indigne de Genève, reflète une gênante incompétence des responsables des services sociaux ou une xénophobie déguisée. Laisser une dame âgée et presque aveugle vivre sans nourriture décente et sans accès aux soins médicaux, est-ce l'image de Genève que nous souhaitons montrer? (*Brouhaha.*) Sa fille et son petit-fils, mineur, de nationalité suisse, sont aidés par l'Hospice général attendant la rente AI de la mère. Cette dame habite légalement en Suisse et bénéficie d'un permis B. L'Hospice général a refusé toute aide pour la vieille dame. J'ai l'impression que cela n'intéresse pas beaucoup de monde dans cette enceinte. Nous sommes tellement obnubilés par notre confort et notre bien-être que nous ne sommes pas capables de regarder plus loin que notre nombril et notre compte bancaire! Laisser une dame âgée de 81 ans attendre deux ans les moindres soins, est-ce un délai digne de Genève, qui est une ville de grande tradition humaniste?

**Le président.** Madame Matthey, vous avez dépassé les deux minutes imparties pour poser une question; je vous prie donc de conclure.

*M<sup>me</sup> Christina Matthey.* J'ai décidé de dénoncer publiquement ce cas, afin que certains ne puissent pas dire qu'ils n'ont ni entendu ni su, et que c'est pour cela qu'ils n'ont rien fait. Ce n'est du reste pas seulement le cas précis de cette dame qui m'intéresse, mais celui de toutes les personnes âgées se trouvant dans la même situation.

**Le président.** Il vous sera répondu demain.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** J'ai une question à l'intention de M. Ferrazino concernant la place du Pré-l'Evêque. Je sais qu'un projet est en cours à cet endroit et j'aimerais en avoir des nouvelles. Cependant, ma question concerne

plus particulièrement la possibilité de procéder à un aménagement rapide du passage pour piétons qui donne sur cette place, traversant la route de Frontenex pour aboutir à la poste, et qui pose problème. Devant ce passage pour piétons se trouvent en effet un banc, deux barrières et des arbres; or, il y a tant de deux-roues, vespas et motos, qui se garent chaque jour à cet endroit qu'il est absolument impossible de traverser la rue à cette hauteur afin d'atteindre la poste, ce qui oblige à faire tout le tour de la place. Ni les poussettes, ni les handicapés, ni même les personnes âgées ne peuvent passer par-dessus ces barrières. Serait-il possible, vu l'urgence de la situation, de prévoir un aménagement rapide afin de dégager ce passage pour piétons?

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** J'ai deux ou trois détails à vous préciser, Madame Keller Lopez. Nous parlons ici d'un aménagement provisoire que le Conseil municipal et le Conseil administratif ont souhaité. Mais pour aménager provisoirement la place du Pré-l'Evêque du côté de la route de Frontenex, encore faut-il que le bâtiment provisoire de la poste soit transféré ailleurs. Or, quand nous discutons avec la Poste, on nous indique toujours d'autres délais pour ce transfert, à tel point que, avec mon collègue André Hediger, responsable du domaine public, nous examinons maintenant le moyen de fixer nous-mêmes un délai, ce qui sera plus simple. Nous ne pouvons continuer à travailler ainsi.

Vous me direz que, dans cette affaire, nous marchons tout de même sur des œufs, puisque, en général, nous essayons de faire en sorte que les bureaux de poste soient plutôt conservés que supprimés dans nos quartiers. Mais il appartient à la Poste de se débrouiller pour trouver une solution définitive et non pas provisoire, comme c'est le cas actuellement à la place du Pré-l'Evêque, situation qui ne nous satisfait pas.

En attendant, nous allons examiner la question avec l'Office des transports et de la circulation, puisque c'est bien évidemment cet organisme qui est compétent pour la désignation des emplacements des deux-roues sur le domaine public. Nous veillerons à faire en sorte que le passage pour piétons soit en tout cas accessible à tout un chacun.

S'agissant du projet d'aménagement provisoire de Pré-l'Evêque nous espérons pouvoir revenir devant vous après avoir reçu un engagement ferme de la Poste quant à la date de départ de cet office, mais à ce jour nous ne l'avons malheureusement pas encore reçu.

**M. Roberto Broggin (Ve).** Ma question s'adresse à M. Ferrazino. J'ai lu dans la *Feuille d'avis officielle* d'hier que la Ville de Genève était requérante

d'une APA – c'est-à-dire une autorisation de construire en procédure accélérée pour la réfection d'un parking et la pose de bornes automatiques à la rue d'Aoste, section Cité, sur une parcelle propriété de l'Etat. J'imagine donc volontiers qu'il s'agit du collège de Candolle et je me demande pourquoi c'est la Ville qui va financer ces aménagements, alors que le propriétaire du bâtiment et de la parcelle doit être l'Etat tandis que l'utilisateur en est le Département de l'instruction publique.

**Le président.** M. Ferrazino vous répondra demain.

**M. Guy Dossan (R).** J'ai une question épouvantablement futile à poser, qui s'adresse, je pense, à M. Vaissade. Comment se fait-il que l'on ait modifié la façon de distribuer aux conseillers municipaux les billets de concert au Victoria Hall? Est-ce dû à une velléité de ne plus nous y voir?

A présent, il nous faut prendre réception de nos billets à l'entrée, le soir du concert. Etant donné que la plupart d'entre nous sortent de séances de commission en courant, ils risquent d'arriver au Victoria Hall alors que leurs places auront déjà été revendues, puisque c'est ce qui se passe si nous ne sommes pas là. Bon, pourquoi pas? Mais ce qui me dérange davantage, c'est lorsque le concert est organisé par une association musicale qui nous offre une entrée libre. Ces organisateurs aiment bien, de temps en temps, voir que les élus de la Ville sont présents; or, si notre loge ne nous est plus réservée, les responsables de ces associations ne sauront pas si nous sommes là, puisqu'ils ne pourront nous distinguer dans la loge.

Jusque-là, je veux bien comprendre la situation, mais j'aimerais savoir si cette procédure va également être adoptée pour la loge du Conseil administratif, pour celle du magistrat à la tête du département des affaires culturelles et pour celle du Conseil d'Etat.

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, le règlement du Victoria Hall a été modifié il y a un certain temps, en particulier en ce qui concerne les servitudes. Cependant, ce n'est pas le Conseil municipal qui est visé dans cette opération, mais les servitudes en général, donc aussi celles du Conseil administratif, du département des affaires culturelles, du Conseil d'Etat, etc.

Quelle est la raison de l'adoption d'un nouveau règlement pour ces servitudes? D'abord, il faut distinguer les différents problèmes qui se posent. Le fait

que vous ayez des difficultés à retirer vos billets à la caisse du Victoria Hall est un obstacle qui peut être levé. Je vous rappelle ici la mesure prise. Les personnes ayant droit à des servitudes doivent annoncer septante-deux heures avant le spectacle si elles les veulent. Si vous vous conformez à cette procédure, votre demande est enregistrée et vos places dans les loges sont réservées. Il s'agit d'éviter qu'il y ait beaucoup de places vides, ce qui est souvent le cas avec les servitudes. Cela représente un inconvénient pour le public, qui, souvent, cherche à obtenir des places alors que certaines, liées à des servitudes, restent vides. Nous poursuivons donc l'objectif de mieux servir le public.

Notre deuxième objectif est de permettre aux associations organisatrices de faire des recettes supplémentaires si cela est possible. Nous avons constaté qu'il y a souvent des servitudes inoccupées et nous trouvons que c'est du gaspillage, alors que certaines personnes attendent ces places qui pourraient être mises en vente. Nous avons donc fixé un délai de septante-deux heures avant le concert, de manière que les personnes ayant droit à ces servitudes puissent confirmer qu'elles les veulent. Dans cet esprit, nous leur adressons la liste de tous les concerts où elles peuvent réserver des servitudes. Il est même possible d'en réserver en bloc pour tous les concerts de cette liste. Mais, bien entendu, si ces servitudes ne sont pas réclamées au moins septante-deux heures avant le concert, à ce moment-là, les billets correspondants sont revendus de manière à satisfaire le public.

J'en viens maintenant à l'inconvénient que vous avez soulevé au début de votre intervention, Monsieur Dossan, concernant l'obligation d'aller retirer les billets de concert à la caisse même du Victoria Hall. Si cela vous dérange, parce que vous sortez d'une séance de commission et que vous êtes pressé, nous pouvons remédier à cette situation. Vous n'avez qu'à demander que l'on vous fasse parvenir les billets que vous avez réservés. C'est le cas de M. André Hediger, notre maire, qui a soulevé cet inconvénient et à qui il a été répondu que l'on n'allait pas modifier le nouveau règlement, lequel vise justement une meilleure utilisation des places de spectacle, mais que l'on pouvait lui livrer ses billets afin qu'il n'ait pas à aller les chercher à la caisse.

Vous comprendrez donc, Monsieur Dossan, que le Conseil municipal n'est pas en cause, mais que notre objectif vise, je le répète, une meilleure utilisation des places de concert vacantes liées à des servitudes.

**Le président.** Le temps imparti aux questions orales est écoulé, puisque nous venons d'y consacrer trente-huit minutes et que vous m'avez demandé de ne pas accorder à ce point de l'ordre du jour plus de trente minutes.

5. Motion de MM. Roger Deneys, Gérard Deshusses, Roman Juon, René Grand, Olivier Coste, Jean-Louis Fazio, Daniel Sormanni, M<sup>mes</sup> Annina Pfund, Sandrine Salerno, Virginie Keller Lopez, Nicole Bobillier et Melissa Rebetez: «Genève, ville refuge pour écrivains» (M-294)<sup>1</sup>.

#### PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les écrivains sont, hélas, des cibles privilégiées pour tous les régimes non démocratiques de notre planète;
- que la liberté d'expression est une valeur universelle à laquelle nous sommes très attachés;
- que Genève a une longue tradition d'accueil et de tolérance;
- que Genève a déjà eu l'occasion d'accueillir de nombreux écrivains et artistes en situation difficile;
- qu'un réseau de villes refuges pour écrivains a vu le jour en 1995;
- qu'il est aussi important de montrer notre solidarité dans le cadre d'institutions existantes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entreprendre les démarches nécessaires à l'adhésion de Genève au réseau des villes refuges, afin que nous puissions aussi accueillir et protéger, dans le cadre de ce réseau, des écrivains menacés ou persécutés.

**M. Gérard Deshusses (S).** C'est un beau projet que de vouloir inscrire Genève dans le réseau des villes refuges. Pensez donc: l'ouverture de la Cité de Calvin! Le fameux esprit de Genève! Genève, ville internationale! Genève, la plus petite des grandes capitales! Mais c'est surtout un sujet difficile, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. En effet, la tentation serait grande de citer ce soir les noms des nombreux écrivains célèbres qui ont trouvé refuge dans nos murs, mais y céder serait pernicieux, car cela reviendrait fatalement à rappeler les conflits politiques qui ont causé ces situations d'exil. Ce serait réveiller des démons qui doivent sommeiller encore longtemps, et sans aucun doute livrer en pâture le nom de gens qui ne le méritent nullement. Ce serait peut-être amener ce cénacle à se jeter l'anathème à la figure. (*Brouhaha. Le président sonne la cloche.*)

---

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6085.

Merci, Monsieur le président, de m'aider dans mon dur travail de conseiller municipal! Agir ainsi reviendrait en tout cas à nous détourner de notre objet. Alors, ce soir, par pudeur, par respect pour toutes ces femmes et tous ces hommes qui nous ont honorés de leur présence, bien que sous la contrainte, je ne citerai aucun nom, ou si peu. En voici un: Romain Rolland qui, ici, au siècle dernier, a rédigé parmi les plus belles pages qui aient jamais été écrites sur la paix et l'Europe. Plus tôt, il y a aussi eu Voltaire, cet esprit brillant d'intelligence, percutant et parfois impudent, qui a su assez froisser Paris pour qu'elle l'éloigne, et Genève pour qu'elle le tienne à l'écart. Si je cite Voltaire, c'est surtout pour vous parler de Rousseau, son contraire, probablement le plus grand styliste de la langue française, un immense philosophe que Genève a banni, dont elle a brûlé les livres, et qui s'est retrouvé ainsi sur les chemins de l'exil.

En son nom, tout simplement, au nom de tous ceux qui auront peut-être un jour besoin de trouver refuge dans notre ville, je vous demande d'accepter cette motion.

#### *Préconsultation*

**M. Robert Pattaroni (DC).** Notre groupe va bien entendu soutenir cette motion. Il félicite le Parti socialiste de nous l'avoir soumise. Nous pourrions cependant regretter, au passage, que les Tsiganes ne soient pas tous des écrivains, car, évidemment, ils auraient pu avancer un titre au nom duquel Genève les aurait reçus... Cela dit, je crois qu'il faut rappeler – mais sans doute le Parti socialiste le sait-il – que, pas très loin de chez nous, une ville plus modeste, certes – il ne s'agit que de Ferney-Voltaire – joue déjà un rôle dans l'accueil d'écrivains: l'Auberge de l'Europe est précisément un lieu où peuvent loger ceux d'entre eux qui doivent trouver la paix parce que, là où ils vivent, la situation n'est pas simple pour eux.

Je saisis l'occasion de cette motion pour exprimer un regret et une surprise suite à nos débats d'hier soir. Je regrette que, quand un parti fait part des préoccupations simples des personnes du peuple, de la population, qui ont des soucis concernant les logements familiaux ou bien les espaces conviviaux dans des bâtiments locatifs – ce sont évidemment de petits problèmes – les représentants de certains groupes qui, quant à eux, ont plutôt l'habitude de parler au nom de la Genève d'en haut, et non pas de celle d'en bas, ironisent sur ces questions. Il est dommage que cela se passe ainsi et nous regrettons beaucoup qu'il n'y ait pas de respect mutuel entre les partis.

La surprise date aussi d'hier soir, quand nous avons découvert avec stupéfaction qu'il y avait des socialistes parmi les représentants de la Genève d'en haut. Nous en sommes étonnés et nous le regrettons, mais, finalement, si l'on tient compte de ce qui s'est passé en France, il ne s'agit que d'une demi-surprise!

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Je voudrais souligner que la proposition d'intégrer Genève au nombre des villes refuges pour écrivains en exil avait déjà été faite au Conseil administratif le 16 septembre 1998, sous forme d'une question écrite QE-79 demandant pourquoi notre municipalité ne signait pas la charte de ce réseau. Je vous rappelle que la création de ce dernier est une initiative du Parlement international des écrivains siégeant à Bruxelles.

Nous avons répondu, le 13 octobre 1999, que la Ville de Genève pourrait bien sûr signer cette charte, à l'instar de Ferney-Voltaire ou de Lausanne, mais qu'il fallait proposer des crédits à concurrence d'environ 80 000 par an et par personne accueillie, compte tenu des frais d'hébergement. En effet, la plupart du temps, ces écrivains en exil n'ont pas de fortune personnelle ni de moyens d'existence. Nous vous avons indiqué à l'époque, à titre d'information, que le montant des bourses pour jeunes artistes se montait à 107 000 francs et qu'il faudrait allouer 80 000 francs par écrivain accueilli pour que Genève devienne une ville refuge.

Mais nous vous avons surtout répondu que la Ville de Genève participerait volontiers à l'action des villes refuges lorsqu'elle disposerait des crédits appropriés. Je vous engage donc, si vous voulez accueillir au moins deux écrivains par année, sinon trois, à proposer un projet d'arrêté ouvrant un crédit de 160 000 ou 240 000 francs par an, afin que nous puissions entreprendre la réalisation de ce projet d'accueil. Ensuite, nous pourrions signer la charte des villes refuges pour les écrivains en exil. Depuis que nous vous avons répondu en ces termes, nous n'avons reçu de votre part aucune initiative à ce sujet. Si vous souhaitez vraiment réaliser ce projet, je vous propose de déposer un amendement de 240 000 francs au budget 2003, en vue de pouvoir accueillir au moins trois écrivains par an.

**M. Gérard Deshusses (S).** Je tiens à remercier notre conseiller administratif M. Vaissade, qui éclaire notre lanterne de manière tout à fait judicieuse. Effectivement, si cette motion est votée tout à l'heure, nous rédigerons avec les partis qui nous auront soutenus un arrêté allant dans ce sens.

Je vais maintenant tenter de répondre à M. Pattaroni – je vous prie de lui transmettre mes propos, Monsieur le président. Je n'ai pas très bien compris ce qu'il entend par «Genève d'en haut» et «Genève d'en bas». En revanche, je n'ai pas apprécié l'allusion au peuple tzigane, dont je ne vois pas en quoi il est concerné par cet objet, si ce n'est en raison du fait historique qu'un très grand guitariste tzigane de jazz, Django Reinhardt – je le mentionne pour l'anecdote, puisque j'ai dit tout à l'heure qu'il ne fallait pas citer de noms et que, sinon, nous allions nous jeter l'anathème à la figure – a été refoulé à la frontière de Moillesulaz en 1941. Cela, nous sommes certains de ne pas l'avoir oublié, parce que c'était une erreur!

**M. Bernard Lescaze (R).** Voilà une motion tout à fait intéressante qui, sur le principe, mérite d'être soutenue, c'est pourquoi je la voterai. Cependant, il nous semble que la réflexion exposée tant par les motionnaires que par le Conseil administratif, par la voix de M. Vaissade, est beaucoup trop brève. S'agit-il simplement de se vanter d'être une ville refuge, comme Genève l'a été pendant plusieurs siècles, et d'adhérer à un réseau en consacrant 100 000 ou 120 000 francs par an à ce projet, en attendant de voir quels écrivains viendront s'installer dans notre ville par ce biais?

A mon sens, accepter à Genève des écrivains poursuivis, ce n'est pas cela. Je vous rends attentifs au fait que, si par hasard nous devons accueillir Salman Rushdie, cela nous coûterait beaucoup plus cher que la somme mentionnée par les préopinants; en effet, la Grande-Bretagne dépense des millions de livres sterling pour assurer la sécurité de Salman Rushdie qui, lui, au moins, est vivant, alors que Genève s'intéresse beaucoup plus à l'aménagement de certains cimetières pour ceux-là mêmes qui poursuivent Salman Rushdie... (*Brouhaha.*) Je suis désolé de constater que mes propos provoquent le trouble, ce qui montre que j'ai frappé juste.

En l'occurrence, ce qui est important, ce n'est pas l'argent, mais c'est de trouver un lieu d'accueil pour ces écrivains. La Ville de Genève dispose d'un certain nombre de propriétés qui pourraient accueillir des écrivains venant se réfugier momentanément à Genève et qui seraient ainsi mieux accueillis que Robert Musil durant la Seconde Guerre mondiale, mort de faim ou presque à Chêne-Bougeries en 1942, pour ne citer que ce seul exemple. Je me dis que des maisons comme la villa La Concorde, par exemple, dont nous avons parlé tout à l'heure, ou comme le Clos Voltaire, se prêteraient particulièrement bien à cet usage.

Pour ma part, j'inviterai donc le Conseil administratif à examiner ces propositions concrètes qui demandent un peu de travail, au lieu que nous votions simplement un petit crédit de 120 000 francs dont on ne sait pas à quoi il servira exactement. Nous pourrions peut-être renvoyer cette motion en commission mais, à mon avis, nous devrions tout de suite l'adresser au Conseil administratif. De la sorte, cette affaire avancerait plus vite. Mais, avant de venir nous proposer simplement un crédit pour que Genève se vante d'appartenir à un réseau de villes refuges, je souhaite que l'on examine très concrètement ce qu'il est possible de faire pour accueillir ici un certain nombre d'écrivains.

Je rappelle que, à part le cas de Musil, Genève a accueilli un certain nombre d'autres écrivains au cours du XX<sup>e</sup> siècle, qui devaient fuir leur pays, soit parce qu'il était ravagé par la guerre civile, soit parce qu'il était occupé par des troupes ennemies; ce fut même le cas d'écrivains français pendant la Seconde Guerre mondiale. A cette époque, l'aide que nous pouvons leur apporter aujourd'hui n'existait pas.

Je rappelle enfin que le PEN Club est une organisation d'écrivains qui se dévouent justement pour faire accueillir dans des pays libres des écrivains persécutés. Des actions sont donc déjà menées dans ce but, et il faudrait vraiment que le Conseil administratif ne nous propose pas simplement un projet d'arrêté ouvrant un crédit de 120 000 francs, mais qu'il élabore un projet d'accueil convenablement structuré, afin que cette motion fasse tout son effet.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Je voudrais apporter deux précisions. Si j'ai fait allusion aux Tsiganes, ce n'était pas directement en rapport avec la motion elle-même, mais pour dire que les déshérités n'ont évidemment pas tous les mêmes avocats...

En deuxième lieu, si j'ai parlé de la Genève d'en bas et de la Genève d'en haut, c'est par homothétie par rapport à la France voisine. Il est probable que, au sein du Parti socialiste, l'on sache très bien ce qui se passe actuellement dans ce pays, avec la France d'en haut et la France d'en bas!

**M. Bernard Paillard (AdG/SI).** M. Vaissade vient de rappeler qu'il s'agit d'une longue histoire, au sujet de laquelle nous avons déjà largement entamé le débat. J'aimerais à mon tour apporter deux précisions.

La première concerne ce que vient de dire M. Lescaze dans le cas où Genève devrait accueillir M. Salman Rushdie: ce dernier étant membre du Parlement des écrivains, nous risquons peu d'avoir à le recevoir.

Cela étant, il y a un point sur lequel je souhaiterais recevoir une explication du Conseil administratif lorsqu'il répondra à cette motion, dont je suis également d'avis qu'elle devrait lui être renvoyée directement. Il s'agit du choix de l'écrivain concerné. Le Parlement des écrivains, malgré toute la sympathie qu'il faut lui porter et les membres extrêmement éminents qui en font partie, n'a de démocratique que son nom, ne l'oublions pas. Il n'est élu par personne, ses membres sont cooptés par des personnalités certes importantes, brillantes, etc., mais son fonctionnement est peu démocratique.

Je souhaiterais donc recevoir des éclaircissements approfondis quant aux critères de choix des personnes réfugiées dans les villes refuges. Au cas où la Ville de Genève deviendrait membre de ce réseau, n'aurait-elle vraiment rien à dire – auquel cas il me semble qu'il serait un peu exagéré d'y adhérer – ou peut-il y avoir une négociation entre la Ville et le «Parlement» des écrivains concernant le choix de ceux qui sont susceptibles d'être accueillis chez nous?

**M. Gérard Deshusses (S).** Je tenais à signaler que le groupe socialiste se rallie pleinement à la proposition de M. Lescaze et du groupe radical, tout en souhaitant néanmoins que sa motion soit renvoyée au Conseil administratif afin que celui-ci lui présente des propositions adéquates.

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si nous voulons aller plus loin, vu votre proposition de renvoyer directement cette motion au Conseil administratif, je crois qu'il serait quand même bon que vous intégriez dans l'invite l'idée de demander les crédits permettant la réalisation de ce que requiert la motion. Je ne vous demande pas d'indiquer une somme précise, car nous pouvons nous charger d'en évaluer une. Il s'agit également de reprendre la proposition de M. Lescaze, car la villa La Concorde est effectivement un endroit qui conviendrait parfaitement pour l'accueil d'écrivains en exil. Si vous avez d'autres idées à émettre, inscrivez-les dans votre motion, de façon que le Conseil administratif ne se lance pas dans un débat qui ne refléterait pas vos convictions et qu'il vous réponde en allant dans le sens de votre désir. Il serait donc plus constructif de compléter votre motion de la sorte, en fonction de ce qu'ont proposé MM. Deshusses et Lescaze, et également en mentionnant la question des crédits nécessaires.

**M. Gérard Deshusses (S).** Je présente donc un amendement consistant à ajouter deux recommandations, en une seule invite qui serait la deuxième de notre motion. Nous sommes en train de le rédiger entre socialistes, radicaux et représentants de SolidaritéS et Indépendants. Monsieur le président, je vous demande d'attendre deux minutes afin que nous ayons le temps de terminer de formuler cet amendement.

*(La séance est suspendue de 17 h 59 et 18 h 03.)*

**Le président.** Je mets aux voix l'amendement rédigé par M. Deshusses consistant en une invite supplémentaire que je vous lis:

*Projet d'amendement*

«– d'allouer un crédit suffisant pour l'accueil de ces écrivains, ainsi qu'un lieu destiné à les loger (par exemple à la villa La Concorde).»

Mis aux voix, l'amendement de M. Deshusses est accepté à la majorité (quelques oppositions et 2 abstentions).

Mise aux voix, la motion ainsi amendée est acceptée à la majorité (2 oppositions et abstention des libéraux).

Elle est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'entreprendre les démarches nécessaires à l'adhésion de Genève au réseau des villes refuges, afin que nous puissions aussi accueillir et protéger, dans le cadre de ce réseau, des écrivains menacés ou persécutés;
- d'allouer un crédit suffisant pour l'accueil de ces écrivains ainsi qu'un lieu destiné à les loger (par exemple à la villa La Concorde).

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

## **6. Résolution de MM. Alain Gallet, Christian Zaugg, Roger Deneys et M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann: «La liberté, rien que la liberté! Et la responsabilité?» (R-43)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant que:

- le libre choix du mode de transport est reconnu par la Constitution cantonale;
- tout choix individuel, au moment où il concerne l'espace public, s'articule avec le choix des autres et devient donc un choix collectif;
- «Il faut admettre que la possibilité de se rendre en voiture privée à n'importe quel endroit en ville en passant par un itinéraire librement choisi n'est pas indispensable à l'épanouissement de la personne humaine et, partant, n'est

---

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6085.

pas protégée par la liberté personnelle», selon un arrêt du Tribunal fédéral concernant le tram 13 à la rue de Lausanne;

- l'usage de la liberté du choix du moyen de transport, comme l'usage de toutes les autres libertés lorsqu'elles ne trouvent plus de limite et que les collectivités publiques perdent tout contrôle, peut conduire à des abus manifestes, qui priveront d'autres citoyens d'exercer leur propre liberté ou la mettront en danger;
- en société, il n'y a donc pas de liberté sans que l'exercice citoyen de la responsabilité n'y trouve place;
- l'usage de la responsabilité implique des règles contraignantes;
- les infractions en matière de circulation motorisée privée, et aussi, parfois, concernant d'autres modes de transport, aujourd'hui plus que jamais, se comptent par dizaines de milliers;
- dans le cadre de l'usage du domaine public dévolu à la mobilité, plus aucun contrat social n'existe, car les contrôles de police y font, depuis longtemps, complètement défaut;
- l'effort que la Ville de Genève produit depuis de nombreuses années pour restituer un équilibre durable dans l'usage du domaine public (plan piétons, création de zones résidentielles, création de pistes cyclables, etc.) ne doit en aucun cas se relâcher;
- la qualité des conditions de vie de la majorité d'entre nous est en jeu, ainsi que la protection de notre environnement et de l'air que nous respirons, et que le bruit de la circulation routière nous casse de plus en plus souvent les oreilles ou nous tire de notre sommeil;
- un report modal important, de la voiture et de la moto vers des moyens de transport moins polluants et moins gourmands en espace public, reste le seul moyen efficace et concret pour rétablir durablement l'équilibre en matière de transport,

le Conseil municipal:

- s'oppose à toute mesure d'aménagement du territoire qui tendrait à donner encore plus de place aux transports motorisés privés;
- juge inappropriée toute disposition qui, au nom d'un usage abusif de la notion de complémentarité, tendrait à annuler des dispositions nécessaires de modération du trafic par des décisions propres à encourager la mobilité motorisée privée à un autre endroit;
- réaffirme son soutien à la politique du report du mode de déplacement que sont les transports motorisés vers les transports publics ou tout autre moyen de déplacement écomobile (marche à pied, vélos, etc.) que mène la Ville de Genève depuis plusieurs années.

**M. Alain Gallet** (Ve). Je commencerai mon intervention par une simple petite phrase, comme j'aime bien le faire. Son auteur est Marcel Jouhandeau, qui nous dit ceci: «Rien ne m'irrite comme d'entendre parler de la liberté par des gens qui ne l'exigent que pour eux-mêmes.»

Or le but de cette résolution est justement de rappeler quelques principes de base qui nous semblent essentiels à la bonne conduite – je crois que c'est le mot – de chacun d'entre nous lorsqu'il s'agit de nous déplacer. En effet, si nous avons des droits quand nous nous déplaçons, en particulier avec des véhicules motorisés, nous avons aussi des devoirs qui consistent à respecter la liberté des autres et leurs choix. Aujourd'hui plus que jamais, vu la prééminence des modes de transports motorisés privés, ce choix n'est plus librement consenti, parce que l'espace urbain est suroccupé par les voitures et les motos.

Nous aimerions donc simplement rappeler que ce qui est prioritaire, actuellement, c'est le rééquilibrage des forces en présence pour le bien de l'environnement, pour la qualité de la vie dans les quartiers et pour ce que nous appelons communément la qualité de la ville. Les Verts en appellent, à travers cette résolution, à un nouveau contrat social concernant la mobilité. Nous confirmons que la liberté individuelle de circuler ne saurait continuer à empiéter sur la propriété collective, le bien commun et l'espace public.

*(La présidence est momentanément assurée par M. André Kaplun, vice-président.)*

**M. Christian Zaugg** (AdG/SI). Cette motion, vous l'avez compris en entendant les propos tenus par mon collègue Gallet, a pour but de rappeler que la Ville de Genève a des objectifs en matière de mobilité urbaine. Nous ne considérons pas que l'acceptation par le peuple de l'initiative populaire du Groupement Transports et Economie intitulée «Pour le libre choix du mode de transport» doit nous conduire à mettre en place des dispositions pour le «tout-voiture» en ville de Genève, en laissant les piétons ou les cyclistes prendre la deuxième et la troisième place dans l'échelle des déplacements urbains. Nous ne le pensons pas, pour la bonne raison que les dispositions les plus contraignantes de l'initiative ont été retirées par le Tribunal fédéral, qui les considérait comme étant contraires à la Constitution en ce qui concerne la protection de l'environnement. Les Genevoises et les Genevois ont donc voté, en fait, sur une initiative relativement vide de contenu et assez incompréhensible quant à son titre et à ses énoncés.

Nous entendons donc donner un signe au Conseil administratif pour qu'il maintienne sa politique en vue d'une meilleure qualité de la vie à Genève,

laquelle passe par une vraie complémentarité des modes de déplacements urbains en donnant plus d'espace aux piétons, aux cyclistes et aux transports publics. Il nous paraît important que le Conseil municipal se prononce dans ce sens, et c'est ce que nous vous invitons à faire en votant cette motion.

**M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann** (AdG/TP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le libre choix des modes de transport a été inscrit dans la Constitution genevoise lors d'une récente votation populaire. Il se trouve que, aujourd'hui, le libre choix du mode de transport nécessite une réduction drastique du trafic motorisé privé pour permettre les déplacements des transports publics – bus, trams – des espaces pour les cyclistes et le droit de circuler pour les piétons. Pour l'instant, les seuls qui n'ont pas d'entraves pour circuler sont les automobilistes privés. Il convient donc de rééquilibrer ces réalités pour offrir véritablement un libre choix du mode de transport, c'est-à-dire pour les deux-roues, les piétons et surtout les utilisateurs des transports publics.

#### *Préconsultation*

**M. Sacha Ding** (L). Cette résolution est sans fondement et anticonstitutionnelle. Elle reflète cette fâcheuse tendance actuelle à chasser les voitures du centre-ville. Je vous donne tout d'abord une petite précision: les immatriculations de voitures à Genève se sont multipliées par sept entre 1950 et 1970, puis par deux de 1970 à 1990, soit par quatorze en quarante ans. Il est donc impossible de faire passer sur le même réseau et dans les mêmes conditions de fluidité un trafic qui, en 2010, se sera multiplié par quinze en l'espace de soixante ans. N'importe qui comprend cela, sauf les ayatollahs du vélo, qui se transforment régulièrement en ingénieurs de la circulation et pour qui l'univers se réduit à leur personne et à leurs besoins propres.

Nous sommes certainement tous d'accord que le centre-ville doit être soulagé du trafic de transit, qui doit rester en dehors. Pour cela, nous avons construit des axes de contournement et nous avons déjà réussi à détourner une grande partie du trafic de transit, c'est-à-dire celui qui circule de Lausanne à Lyon et à Grenoble. Je vous rappelle que l'autoroute de contournement a coûté 1,7 milliard de francs. A la question de savoir si l'augmentation de ce trafic sur l'autoroute a délesté le trafic au centre-ville, la réponse est affirmative. Un déplacement très net des flux de véhicules a été enregistré du centre-ville vers les axes périphériques. Le trafic sur les ponts de la ville de Genève a baissé de 18 000 véhicules par jour.

Nous avons également fait en sorte que les pendulaires et leurs voitures ventouses ne viennent plus encombrer le centre-ville. Pour cela, deux recettes ont été

appliquées: la politique des parkings et celle des transports publics. Citons le parking de l'Etoile, qui compte 600 places, celui de Genève-Plage, à 900 places, ceux de Sécheron et de Sous-Moulin. Rappelons le système des macarons qui a été mis en place dans plusieurs quartiers. Pour ce qui est des transports publics, l'extension de la ligne 13 est en cours, de même que la liaison entre Plainpalais et le parking de l'Etoile.

J'en arrive à l'accessibilité du centre-ville. Comme je viens de vous le démontrer, les autorités se sont concentrées sur l'objectif de libérer le centre-ville du trafic de transit et du trafic pendulaire. Cependant – et c'est là que réside une certaine incompréhension de la part des résolutionnaires et de certains magistrats – le centre-ville ne doit pas être vidé de tous ses visiteurs. Il faut qu'il reste animé, telle est sa vocation. Il est donc nécessaire qu'il reste en permanence accessible aux automobilistes et aux scootéristes et, pour cela, ce sont les potentialités de parcage qui jouent un rôle essentiel.

Il faut donc par tous les moyens remettre des places de parc au centre-ville. Une étude menée par le Département de justice, police et transports en partenariat avec le Trade Club estime que, en ville de Genève, une place de parc représente un chiffre d'affaires annuel moyen de 95 000 francs. Ce ne sont pas les commerçants de la rue de Lausanne qui viendront me contredire, puisqu'ils viennent d'évaluer qu'ils souffrent d'une baisse de 40% de leur chiffre d'affaires depuis le début des travaux. En prônant une politique de circulation qui utilise les transports publics ou leur besoin d'espace pour entraver la mobilité privée, on ne fait que créer des files d'attente et donc la frustration de tous les usagers.

Je ne vais pas vous donner de recette miracle pour remédier à cet état de fait. Cependant, je souhaite juste rappeler aux personnes qui ont rédigé ce projet de résolution que, pas plus tard qu'en juin 2002, nous nous sommes prononcés sur l'initiative concernant l'inscription du droit à la mobilité individuelle dans la Constitution genevoise. Cette initiative a été acceptée avec plus de 56% des suffrages. Par conséquent, la liberté individuelle du choix du mode de transport est garantie. L'objectif figurant dans l'article 160D de la Constitution genevoise consiste à établir un réseau routier cantonal et communal conçu et organisé de manière à assurer un équilibre entre les divers modes de transport. Il doit notamment répondre au besoin de mobilité de la population, des entreprises, des visiteurs et assurer une bonne accessibilité à l'agglomération urbaine. En outre – et c'est là que réside la controverse avec la première invite de cette résolution – concernant l'opposition à toute mesure d'aménagement du territoire qui tendrait à donner plus de place aux transports motorisés privés, la Constitution genevoise nous précise que le réseau routier des communes est conçu et organisé de manière à assurer la meilleure fluidité possible du trafic privé, ainsi qu'une accessibilité optimale au centre-ville, cela, bien sûr, en complémentarité avec les transports publics.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà pourquoi le groupe libéral ne soutiendra pas cette résolution, qui va à l'encontre des principes fondamentaux de notre République. Par conséquent, je vous invite à la refuser.

**M. Didier Bonny (DC).** Encore un débat sur la circulation! Cela veut dire que nous en avons pour un moment!

La première invite de cette résolution demande que le Conseil municipal «s'oppose à toute mesure d'aménagement du territoire qui tendrait à donner plus de place aux transports motorisés privés». Ecoutez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, moi, à la lecture de cette invite, j'hallucine! Quand on voit ce qui se passe actuellement dans notre ville, comment ose-t-on écrire qu'on y laisse plus de place aux transports privés, malgré la construction du tram 17 et du tram 13, alors que l'on sait très bien qu'il y aura une diminution des voies de circulation et que l'on constate le chenil qui règne actuellement dans la circulation? Franchement, je trouve que l'on doit vraiment avoir du culot pour écrire cela, passez-moi l'expression.

La deuxième invite de cette résolution demande que le Conseil municipal «juge inappropriée toute disposition qui, au nom d'un usage abusif de la notion de complémentarité, tendrait à annuler des dispositions nécessaires de modération du trafic», etc. De toute façon, il faut déjà être juriste pour comprendre quelque chose à ce qui est dit là, mais l'on saisit entre les lignes qu'il s'agit d'une attaque contre le vote du mois de juin sur l'initiative pour le libre choix du mode de transport. Soit, il n'a pas plu à la majorité alternative de ce Conseil municipal que le peuple ait accepté cette initiative. Mais je précise que même en ville de Genève – bien qu'il soit vrai que la majorité y était infime – les gens ont dit oui au libre choix du mode de transport.

Cette résolution est donc antidémocratique, puisqu'elle va à l'encontre d'une votation qui date du mois de juin. J'espère que les téléspectateurs de TV Léman bleu apprécieront le procédé!

Quant à la dernière invite de cette résolution, qui demande au Conseil municipal de réaffirmer «son soutien à la politique du report du mode de déplacement que sont les transports motorisés vers les transports publics ou tout autre moyen de déplacement écomobile (marche à pied, vélos) que mène la ville de Genève depuis plusieurs années», eh bien oui, sur ce point, nous ne pouvons qu'être d'accord. Effectivement, nous l'avons toujours dit, si nous arrivons à faire en sorte que les gens délaissent leur voiture pour utiliser le vélo, la marche à pied ou les transports publics, tant mieux! Nous n'allons pas être opposés à cette proposition-là. Les démocrates-chrétiens l'ont toujours dit: nous voulons convaincre plutôt que contraindre, et cette dernière invite semble aller dans ce sens.

Nous avons donc déposé l'amendement suivant:

*Projet d'amendement*

Supprimer les deux premières invites et ne conserver que la dernière.

En effet, comme je viens de le dire, cette dernière invite nous paraît tout à fait acceptable.

**M<sup>me</sup> Annina Pfund** (S). Depuis très longtemps, le Parti socialiste soutient toute mesure d'aménagement urbain rendant la place aux citoyennes et aux citoyens. Depuis encore plus longtemps, les socialistes invitent les usagers des transports motorisés privés à utiliser les transports motorisés publics ou leurs pieds. Comme cette résolution le stipule, le libre choix du transport est reconnu par la Constitution cantonale. Cela signifie qu'il faut aussi faire en sorte que ce libre choix puisse être... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Excusez-moi, Madame Pfund, nous ne nous entendons plus dans cette salle. Je demande aux conseillers municipaux de bien vouloir écouter l'orateur.

*M<sup>me</sup> Annina Pfund.* Je reprends. La résolution stipule que le libre choix du mode de transport est reconnu par la Constitution cantonale. Le Parti socialiste accepte cela, mais, de ce fait, il faut aussi faire tout ce qui est possible pour laisser aux usagers des transports publics ou non motorisés la place de bouger dans cette ville, car cette place est actuellement inexistante.

Nous allons donc soutenir cette résolution – laquelle est d'ailleurs signée par Roger Deneys, entre autres – d'autant plus qu'elle est l'expression même de la politique du Parti socialiste. Je peux déjà vous dire que nous ne voterons pas, par contre, l'amendement du PDC.

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). Je m'interroge sur un certain nombre de points dans les propos tenus par les résolutionnaires. Sont-ils au courant de ce qui se passe au Grand Conseil? J'ai eu la chance de tomber, au début du mois de mai, sur le projet de loi PL 8748, qui risque bien de remettre en cause les propositions et projets émanant des communes. Ce projet de loi risque de tenir les communes à l'écart, tandis que c'est le Canton qui va décider. Je ne sais pas si vous, les résolu-

tionnaires, avez discuté de cela au sein de vos partis. Un député, qui ne soutenait d'ailleurs pas ledit projet de loi, m'en a remis le texte. Il y est clairement stipulé que toutes les communes risquent de se retrouver au pied du mur et de ne pas être écoutées.

Je cite un extrait de ce texte pour attirer votre attention en rapport avec cette résolution, que je ne remets pas en cause: «Le présent projet de loi, en introduisant une hiérarchie, attribuée de surcroît au département – et donc à l'Office des transports et de la circulation – une ligne directrice pour gérer le trafic (L 110, article 3 nouveau). Les communes pourront continuer de donner leur avis sur – ou proposer – des projets de mesures de circulation sur leur territoire; ces mesures devront néanmoins respecter la hiérarchisation définie par le présent projet de loi.»

Cela signifie que les communes pourront envoyer une lettre pour présenter leurs propositions et que l'Etat pourra en tenir compte ou pas. Concernant la résolution dont nous parlons en ce moment, je dis que tous les groupes politiques devraient s'informer sur ce projet de loi et en discuter, car j'ai appris que son vote par la commission des transports du Grand Conseil est imminent. Je ne sais pas qui y est opposé et qui y est favorable, mais ses signataires émanent des partis de l'Entente.

Voilà, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense qu'il est important, dans le débat sur la résolution qui nous est proposée, d'attirer votre attention sur ce point. Agissons en conséquence, car, si nous votons cette résolution et que le projet de loi PL 8748 est accepté par le Grand Conseil, je ne sais pas ce qui va se passer pour les décisions et propositions de notre commune.

Cette situation est assez grave, c'est pourquoi il faut que le Conseil municipal se prononce pour montrer qu'une commune a le droit de s'exprimer. S'il n'est plus possible de s'exprimer au niveau des 45 communes genevoises, je pense qu'il n'y a même plus besoin de siéger au Conseil municipal! On double le nombre de députés, on en met 200, et on supprime les conseils municipaux des communes! Il est bien beau de déposer des résolutions et de les amender, si c'est – comme l'Escalade est proche – pour recevoir la marmite sur la tête! Que les auteurs de cette résolution fassent donc très attention à ce qui se passe au Grand Conseil parce que, indirectement, la résolution qu'ils proposent dépendra des décisions du Canton. Mesdames et Messieurs, je le répète: réfléchissez bien, car la situation est peut-être plus grave que vous ne l'imaginez.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Les propos que vient de tenir M. Lyon sont frappés au coin du bon sens. En effet, je crois que se cache là dernière un problème d'autonomie communale. A titre personnel – et je pense que cet

avis est partagé par mes collègues de gauche du Conseil administratif – je suis absolument convaincu que nous devons maintenir coûte que coûte une partie de notre autonomie communale.

Or, en l'occurrence, cette résolution R-43 nous mène tout droit vers la suppression de cette autonomie communale, compte tenu des différentes votations qui ont donné raison – malheureusement, pour certains – aux défenseurs d'une certaine mobilité en ville de Genève. Mesdames et Messieurs les résolutionsnaires, cette résolution R-43 n'est rien d'autre qu'un déni démocratique, parce que c'est une réaction contre certaines votations populaires, comme M. Bonny vient de le dire assez justement tout à l'heure.

Ce que j'avais envie de vous dire ce soir, c'est que je tiens personnellement à la liberté du choix du moyen de transport. Je comprends bien que nous devons faire la part des choses, en tant qu'utilisateurs de transports privés, par rapport aux transports publics. Je crois qu'il s'agit de créer une alchimie assez compliquée de manière que, finalement, la qualité de vie soit la meilleure possible en ville de Genève. Quant à moi, ce que je constate actuellement – cela a été dit par un préopinant tout à l'heure – c'est que nous sommes en train d'asphyxier le centre-ville. Les travaux, qui vont peut-être durer quelques mois ou quelques années, ont en effet engendré une absence de mobilité au centre-ville qui est tout à fait préjudiciable à l'activité économique. Ce qu'a dit M. Bonny tout à l'heure à propos des commerçants de la rue de Lausanne se révèle exact pour beaucoup d'autres endroits en ville de Genève.

La circulation en ville de Genève est comme le système circulatoire du corps humain: lorsqu'il n'y a plus de circulation, finalement, on meurt. Et je n'ai pas envie que le centre-ville meure.

Je suis un chaud partisan des parkings relais. A la Fondation des parkings, j'ai toujours défendu cette idée, parce que je pense que, à un certain moment, il faudra stopper le trafic entrant en ville de Genève, car il n'est pas possible d'absorber complètement les dizaines de milliers de véhicules qui y pénètrent quotidiennement, en particulier ceux des pendulaires. Cela, c'est vrai. Mais, d'autre part, il est aussi absolument nécessaire de construire des parkings de proximité permettant l'accès aux zones piétonnes. Nous demandons à l'unanimité ou presque, dans ce parlement, des zones piétonnes destinées à la chalandise conviviale, projet auquel je souscris. Cependant, il est important de pouvoir accéder à ces zones et, malheureusement, le parking relais du Grand-Saconnex ou celui de l'Etoile, par exemple, sont trop loin du centre-ville pour être satisfaisants.

Je crois donc que l'amendement proposé par le PDC est frappé juste par rapport à ce que je disais tout à l'heure. Je pense que cet amendement recueillera peut-être, non pas l'unanimité, mais en tout cas la majorité des voix du Conseil

municipal et qu'ainsi nous pourrions accepter cette résolution. Sans l'amendement du PDC, il est clair qu'elle deviendrait totalement inacceptable et que je vous engagerais à la refuser. Votez donc l'amendement du PDC qui l'adoucit et qui permettra de prendre en compte le problème de la mobilité en ville de Genève, mais surtout de conserver une partie de notre autonomie communale. Je vous répète que la menace du projet de loi cantonal évoquée par M. Lyon tout à l'heure est une épée de Damoclès que nous avons au-dessus de notre tête et qui risque bien, un jour, de nous tomber dessus. Si cela se produit, le Conseil municipal et le Conseil administratif n'auront plus voix au chapitre et nous serons alors réduits à jouer les béni-oui-oui et à accepter le diktat de l'Etat, ce que ni vous ni nous n'acceptons, évidemment. (*Applaudissements.*)

**M. Alain Marquet (Ve).** Quand j'entendais parler tout à l'heure de files d'attente, de mobilité impossible au centre-ville, de cheni et de situations épouvantables, j'avais l'impression que je ne vivais pas dans la même ville que les gens de la droite qui s'expriment ce soir à ce sujet ou, en tout cas, que je n'y vivais pas de la même façon. Pour ma part, les files d'attente, je ne les connais pas. La mobilité au centre-ville ne me pose aucun problème, le cheni, je ne le vis pas, car je suis essentiellement cycliste et piéton, et aucun embouteillage ne m'a jamais empêché d'avancer ni ne m'a causé de problèmes de circulation particuliers.

Par contre, le problème que je dois affronter est l'occupation abusive de l'espace urbain par des véhicules privés, c'est aussi la mise en danger de mon intégrité physique lorsque des véhicules me dépassent à grande vitesse. Ajoutez à cela – je paraphraserai quelqu'un de connu – le bruit et l'odeur: le cycliste, il en a marre!

Cette résolution nous met devant le dilemme suivant: comment devons-nous prendre en compte le choix exprimé par les habitants lors de la votation populaire du mois de juin? Il faut quand même comprendre que cette résolution fait appel à un droit supérieur qui, en l'occurrence, est celui énoncé par la Constitution fédérale, laquelle stipule que toutes les collectivités doivent œuvrer en vue du développement durable et de la pérennité des citoyens et de leur environnement. La résolution R-43 cadre donc parfaitement avec cet objectif. A notre avis, elle représente un choix politique fait par la majorité alternative de la Ville de Genève. Ce choix, nous le faisons et nous en assumons pleinement les conséquences. C'est la raison pour laquelle nous vous suggérons d'adopter cette résolution et, bien évidemment, de rejeter l'amendement du PDC.

**M. Didier Bonny (DC).** Je serai bref. Je dois dire que les propos de M. Alain Marquet me font bondir! Quand il dit qu'il n'y a pas de cheni dans cette ville, que

tout va bien, franchement, c'est qu'il ne doit pas habiter au même endroit que moi! M. Marquet dit qu'il roule différemment et justement, c'est là où je veux en venir. Le tram 13, nous l'avons appelé de nos vœux et nous ne discutons pas là-dessus. Mais affirmer qu'en tant que cycliste l'on n'est pas dérangé par les travaux du tram 13, c'est faire vraiment preuve d'une mauvaise foi absolue. En effet, même en tant que cycliste – sauf si l'on circule sur les trottoirs, bien sûr – il n'est plus possible de circuler sur la rue de Lausanne, puisque l'on est coincé derrière les voitures et les bus et que l'on n'a même plus la place de passer avec un vélo.

Alors, admettons une fois pour toutes qu'il existe un chantier dans cette ville en raison des travaux destinés au réseau de transports publics, mais ne faisons pas comme si de rien n'était, parce que cette attitude relève de la mauvaise foi la plus crasse!

**M. Guy Jousson (AdG/TP).** C'est bien sûr en mon nom personnel que je m'exprimerai sur ce sujet. Il est important de se rappeler, quand on parle de la circulation au centre-ville de Genève, que nous sommes engagés dans un long processus. Il n'est pas possible, maintenant, d'avoir une idée précise de la circulation dans notre ville, compte tenu des parkings en construction ou prévus dans la périphérie et des travaux ô combien nombreux qui entravent la circulation.

En tout cas, nous ne pouvons pas prétendre que les gens qui se rendent en voiture au centre-ville – parfois en vélo, parce qu'il est possible d'alterner les différents modes de transport – le font actuellement par plaisir! Si c'était le cas, ils seraient complètement maso! Il faut bien penser que, selon ses activités, si on se rend à un lieu de travail fixe à une heure donnée de la journée, on peut bien sûr emprunter les transports publics ou d'autres formes de transports non polluantes, mais si l'on doit se déplacer d'un coin à l'autre du canton, il est impossible de faire autrement que de prendre sa voiture à certains moments.

Tout cela pour dire qu'il est essentiel de garder à l'esprit ce long processus dans lequel nous sommes engagés. Surtout, mes chers collègues, je vous en supplie, en période préélectorale, alors que la campagne commence déjà très fort, évitons de moraliser autour de ces modes de transport.

**Le président.** Je vais faire voter l'amendement présenté par le groupe démocrate-chrétien, consistant à supprimer les deux premières invites et à ne conserver que la troisième.

D'après les calculs du bureau, il semble que le nombre de conseillers présents soit presque le même à gauche et à droite. Je vous propose donc, chers collègues, de voter par assis/debout.

*Mis aux voix par assis/débout, l'amendement du groupe démocrate-chrétien est refusé par 33 non contre 32 oui (1 abstention).*

**M. Didier Bonny** (DC). Monsieur le président, je demande l'appel nominal pour le vote de la résolution. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Etes-vous suivi, Monsieur Bonny? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*) Bien. Une autre fois, annoncez votre demande de vote à l'appel nominal plus tôt, Monsieur, avant que nous entrons en procédure de vote.

**Mise aux voix à l'appel nominal, la résolution est acceptée par 33 oui contre 30 non (1 abstention).**

*Ont voté oui (33):*

M<sup>me</sup> Nicole Bobillier (S), M. Roberto Brogginini (Ve), M<sup>me</sup> Monique Cahannes (S), M<sup>me</sup> Eustacia Cortorreal (AdG/TP), M. Olivier Coste (S), M. Marc Dalphin (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alain Dupraz (AdG/TP), M<sup>me</sup> Fatiha Eberle (AdG/SI), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AdG/TP), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Jacques François (AdG/SI), M. Alain Gallet (Ve), M. René Grand (S), M<sup>me</sup> Liliane Johner (AdG/TP), M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S), M. Daniel Künzi (AdG/SI), M<sup>me</sup> Ruth Lanz (AdG/SI), M. Pierre Losio (Ve), M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI), M. Alain Marquet (Ve), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M. Jacques Mino (AdG/SI), M<sup>me</sup> Isabel Nerny (AdG/SI), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Luc Renevey (AdG/TP), M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S), M. Damien Sidler (Ve), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (AdG/TP), M<sup>me</sup> Marie Vanek (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI), M. Patrice Zurcher (AdG/SI).

*Ont voté non (30):*

M. Didier Bonny (DC), M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Bovier (L), M<sup>me</sup> Renate Cornu (L), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M. Sacha Ding (L), M. Guy Dossan (R), M<sup>me</sup> Michèle Ducret (R), M. Michel Ducret (R), M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon (DC), M. Jacques Finet (DC), M. André Fischer (DC), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M<sup>me</sup> Micheline Gioiosa (L), M. Jean-Marc Guscetti (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M. François Harmann (L), M. François Henry (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Bernard Lescaze (R), M. Pierre Maudet (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M<sup>me</sup> Bérengère Rosset (L), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M<sup>me</sup> Odette Saez (DC), M. Guy Savary (DC), M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

*S'est abstenu (1):*

M. Guy Jousson (AdG/TP).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (15):*

M. Michel Anchieri (L), M. Georges Breguet (Ve), M. Alain Comte (AdG/TP), M<sup>me</sup> Barbara Cramer (L), M. Alain Fischer (R), M<sup>me</sup> Sophie Fischer (L), M<sup>me</sup> Monique Guignard (AdG/TP), M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang (R), M<sup>me</sup> Vanessa Ischi Kaplan (Ve), M. Roman Juon (S), M<sup>me</sup> Christina Matthey (Ve), M. Bernard Paillard (AdG/SI), M<sup>me</sup> Melissa Rebetez (S), M. Daniel Sormanni (S), M. François Sottas (AdG/TP).

*Présidence:*

M. André Kaplun (L), vice-président, n'a pas voté.

La résolution est ainsi conçue:

### RÉSOLUTION

Le Conseil municipal:

- s'oppose à toute mesure d'aménagement du territoire qui tendrait à donner encore plus de place aux transports motorisés privés;
- juge inappropriée toute disposition qui, au nom d'un usage abusif de la notion de complémentarité, tendrait à annuler des dispositions nécessaires de modération du trafic par des décisions propres à encourager la mobilité motorisée privée à un autre endroit;
- réaffirme son soutien à la politique du report du mode de déplacement que sont les transports motorisés vers les transports publics ou tout autre moyen de déplacement écomobile (marche à pied, vélos, etc.) que mène la Ville de Genève depuis plusieurs années.

## 7. Interpellation de M. Pierre Maudet: «Tirons les leçons de l'explosion aux Pâquis!» (I-74)<sup>1</sup>.

**M. Pierre Maudet** (R). Mon interpellation n'est pas du tout polémique et elle traite d'un sujet qui est un peu moins d'actualité que la circulation à Genève. Je l'avais déposée au mois de mars, mais les aléas du calendrier font que nous n'en débattons que maintenant. Elle a trait à l'explosion qui avait transformé en espèce de chou-fleur un immeuble de la rue Sismondi, aux Pâquis, défigurant également une rue et évenrant les rues adjacentes. Je parle de la fameuse explosion du Restaurant La truie qui file, au mois de mars 2002, laquelle avait donné lieu à une intervention extrêmement bien goupillée de la part des services municipaux d'urgence. Je pense en particulier au Service d'incendie et de secours (SIS) et au Service d'assistance et de protection de la population, le SAPP.

Par la suite, la gestion du problème par d'autres services municipaux a été un peu plus sujette à discussion. Mon interpellation est plutôt une question à l'intention du Conseil administratif, mais une question sous forme de point d'exclamation. Des leçons ont-elles été tirées de la confusion, de la cacophonie qui ont régné entre les services municipaux devant aider les personnes qui se sont trouvées démunies, sans ressources, sans habits, sans moyens? Durant les deux semaines qui ont suivi l'explosion de cet immeuble, ces personnes se sont plaintes de certains manques, et ce sont ensuite des articles de presse qui ont pris le relais.

Nous savons que la presse relate parfois certains faits de manière exagérée; pour ma part, je me suis donc rendu sur place, dans le quartier concerné, pour me rendre compte par moi-même de la manière dont étaient traités ces gens démunis. J'ai rencontré plusieurs personnes qui se sont retrouvées à la rue sans le sou, sans la moindre possibilité de se voir prêter quelques centaines de francs par le Service social de la Ville de Genève, sans proposition de logement ni proposition d'assistance juridique dans leurs contacts avec les régies. J'ai constaté par moi-même qu'il a fallu deux semaines pour que la Ville de Genève mette à la disposition de ces personnes un numéro de téléphone – c'était une bonne mesure, mais prise deux semaines trop tard, selon mon point de vue – pour servir de point de chute à ces personnes parfois seules, sans ressources, confrontées à des difficultés juridiques...

*M. Pierre Muller, conseiller administratif. C'est un scandale! C'est de l'électoratisme de bas étage!*

---

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6085.

*M. Pierre Maudet.* Monsieur Muller, cela m'attriste que vous me contredissiez, parce que ce que j'avance est établi par voie de presse. Dans ce contexte, j'ai à poser deux questions liées à mon interpellation, si le magistrat veut bien me laisser parler; mais, apparemment, il est piqué au vif, il va donc réagir tout à l'heure.

Voici ma première question. Aura-t-on dorénavant, au niveau de la Ville de Genève, une cellule d'urgence, c'est-à-dire un numéro rouge pouvant être mis en service extrêmement rapidement pour répondre à ces questions d'ordre juridique, financier ou tout simplement vestimentaire que peuvent poser des gens qui, pendant deux semaines, n'ont même plus d'habits à se mettre?

Ma deuxième question est la suivante et concerne la coordination dans la gestion de l'état d'urgence. Des conclusions ont-elles été tirées de l'action du SAPP, du SIS et des services d'urgence intervenus sur place, afin de tirer profit des expériences faites dans le cadre de cette explosion? Je remercie d'avance le Conseil administratif de sa réponse.

*(La présidence est reprise par M. Alain Comte, président.)*

**M. André Hediger, maire.** A propos de l'explosion à la rue Sismondi, on ne saurait parler de coordination défectueuse; au contraire, ce cas est un modèle d'intervention coordonnée entre les différents services de la Ville de Genève, du Canton, et même des privés.

Monsieur Maudet, pour une fois, vous n'avez pas dénigré l'intervention du SIS, qui a été rapidement présent sur les lieux du sinistre et qui a pris les mesures nécessaires. Les pompiers volontaires et le Service de sécurité de l'aéroport (SSA) se sont eux aussi immédiatement rendus sur place; quant au SSA, il a sans tarder monté une tente d'accueil pour les victimes de l'explosion, qui ont été très choquées. Cela s'est fait avec l'appui de médecins, de samaritains et de psychologues. Dans le même temps, le SAPP ouvrait l'abri des Pâquis et servait environ 300 repas de midi. D'autres services municipaux et cantonaux sont également intervenus, qu'il s'agisse des agents de ville, de la gendarmerie, de la police, etc. La coordination a donc été exemplaire.

Dans la soirée, le SAPP a continué à fonctionner pour les personnes qui avaient encore besoin de repas ou d'habits. Des vêtements ont été mis à leur disposition, car je rappelle que ce service a des réserves d'habits de toutes les tailles, pour hommes, femmes et enfants. Ce type d'aide est mis en place dès que se produit un sinistre important.

D'autres mesures ont encore été prises dont l'exemplarité n'est plus à démontrer, Monsieur Maudet. Je pense à la coordination entre l'ingénieur cantonal et les entreprises privées, arrivées tout de suite sur les lieux, afin d'empêcher l'immeuble de s'écrouler et de causer des dégâts supplémentaires. Je pense surtout aux vitriers, qui ont beaucoup travaillé pour remettre dans les meilleurs délais des vitrines aux magasins.

Le Service social de la Ville de Genève s'est immédiatement mobilisé. Le jour même de l'explosion, la Gérance immobilière municipale (GIM) a organisé une première rencontre avec les victimes afin d'évaluer la situation. Cette réunion a eu lieu dans l'abri de la Protection civile, aux Pâquis. Le lendemain, les cinq conseillers administratifs se sont rendus sur place pour évaluer l'étendue des dégâts et agir en conséquence; M. Ferrazino avec la Voirie pour le nettoyage, M. Muller avec la GIM, M. Tornare avec le Service social. Tout de suite après, nous avons pris le jour même les mesures nécessaires en séance du Conseil administratif. Le lendemain de la catastrophe, il y a donc eu diverses rencontres et réunions.

Je vous accorde que le plus difficile a été le contact avec les privés, au niveau des régies et des propriétaires d'immeubles. Nous étions en attente des mesures qu'ils allaient prendre afin de savoir dans quels délais leur immeuble serait rénové. Cette attente a duré plusieurs jours et, durant cette période, la GIM a relégué un certain nombre de personnes. Nous avons été aidés dans cette tâche par l'Hospice général.

Bien entendu, Monsieur Maudet, il ne faut pas écouter n'importe quelles sirènes... Ainsi, une personne de l'immeuble d'en face a vu une partie de son appartement soufflé par l'explosion: cette personne qui vivait seule dans un quatre-pièces a demandé à la GIM de lui proposer un appartement de mêmes dimensions pour quelque temps. Or, la GIM qui n'avait pas de quatre-pièces à disposition n'a pu lui procurer qu'un studio; cette personne n'était, bien entendu, pas contente, parce qu'elle aurait voulu retrouver un quatre-pièces.

Je vais citer un autre exemple. J'ai passé deux jours sur les lieux du sinistre et, quand le Conseil administratif a déclaré qu'il était prêt à examiner, le jour même ou le lendemain matin, toutes les situations financières difficiles, une personne m'a abordé en disant: «Puisque vous nous aidez financièrement, sachez que j'ai trois ans d'impôts en retard...!» Il va de soi que nous ne pouvons pas aider ces gens-là. Alors, si ce sont eux que vous avez écoutés, Monsieur Maudet, bien entendu, ces gens ne sont pas contents!

Je ne peux pas vous en dire plus, mais je crois avoir souligné les points importants. L'intervention des services cités lors du sinistre de la rue Sismondi a été exemplaire; il en est de même des mesures d'aide aux victimes prises les jours

suivant le drame, et j'aimerais encore remercier tous ceux qui y ont participé, qu'ils soient des collaborateurs de la Ville ou du Canton ou qu'ils appartiennent à des organismes privés. (*Applaudissements dans les rangs de l'Alliance de gauche.*)

**M. Pierre Maudet (R).** De la part du magistrat qui vient de s'exprimer, je n'attendais évidemment pas une réponse directe aux questions que j'ai posées, puisque ce n'était pas directement lui qui était en cause, pour une fois. Cependant, Monsieur Hediger, je ne suis pas satisfait de vos réponses. J'entends bien celles que vous me donnez et je m'y associe, je le répète, en soulignant l'excellent travail accompli par les différents services de secours sur le moment même du sinistre.

Néanmoins, ce que j'ai constaté sur place, ce sont des faits, et je ne parle pas d'une ou deux personnes isolées, de voisins d'en face dont les vitres ont explosé, mais de gens dans le besoin qui se sont plaints de n'avoir tout simplement pas d'endroit où s'adresser. Cela est attesté et a d'ailleurs été confirmé par différents articles de presse.

La mesure qui me semble la plus évidente à prendre, c'est que la Ville puisse disposer d'un numéro de téléphone d'urgence, au cas où des situations analogues se produiraient à nouveau – ce que nous ne souhaitons évidemment pas. En l'occurrence, à la rue Sismondi, cette mesure n'a été prise que deux semaines plus tard. Je le répète donc, ce numéro de téléphone devrait pouvoir être mis en service de manière permanente en prévision de ce genre de sinistres, afin que – ce qui n'a pas été le cas ici – nous puissions répondre immédiatement et de manière centralisée, par des réponses toutes simples, à des questions d'ordre juridique, matériel ou autre. Je suis navré, Monsieur Hediger, que vous ne puissiez pas me répondre de manière satisfaisante sur ce point-là.

**M. André Hediger, maire.** D'autres sinistres se sont produits après celui de la rue Sismondi, Monsieur Maudet, et ils ont également été gérés de manière exemplaire. Je pense notamment à ce qui s'est passé à la rue de Fribourg, à la rue de la Servette et à la rue des Deux-Ponts. Dès l'instant où les pompiers du SIS sont arrivés sur place, ils ont alerté le SAPP qui, à son tour, une fois sur les lieux, a immédiatement averti le Service social. Nous n'avons pas besoin d'indiquer un numéro de téléphone pour les cas d'urgence, puisque la situation est rapidement prise en main sur place par les collaborateurs du Service social et du SAPP. Cela s'est fait lors de tous les autres sinistres qui ont eu lieu avant et après celui de la rue Sismondi. Je ne vois donc pas où vous voulez en venir ce soir, Monsieur Maudet, si ce n'est que, une fois de plus, vous enfoncez des portes ouvertes.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Il est vrai que M. Maudet est venu sur place au moment du sinistre, et nous l’y avons vu jouer contre la Ville d’ailleurs. Il était présent à la réunion des locataires, à laquelle au moins trois ou quatre conseillers administratifs assistaient, le lendemain de l’explosion, afin de prendre contact avec les habitants et d’essayer de trouver des solutions pour ces gens complètement déboussolés par ce qui leur était arrivé.

Il est totalement faux de dire, comme vient de le faire M. Maudet de manière allusive, qu’il n’y a pas eu de support juridique. Le juriste de la GIM a travaillé sur ce dossier pendant trois mois, Monsieur Maudet, vous le savez! Alors, cessez de dire des mensonges! Vous discréditez le Conseil administratif, vous avez joué contre lui pendant ces jours de douleur à la rue Sismondi! Vous avez fait ce que l’on appelle de la récupération politique. Je trouve que, de la part d’un conseiller municipal qui a prêté serment pour défendre la Ville de Genève et ses citoyens, et qui, en outre, officie à l’armée, très franchement, c’est inadmissible.

M. Hediger, maire, vient de le dire: nous avons eu à faire face à d’autres sinistres depuis celui de la rue Sismondi. A la rue de Fribourg, nous avons fait intervenir les mêmes effectifs, c’est-à-dire à nouveau le SAPP, le SIS, le département juridique de la GIM pour reloger les gens, le Service social – Monsieur Grand, vous vous en souvenez, puisque vous opinez du chef – il faut donc cesser de dire des choses qui ne sont pas vraies. Monsieur Maudet, je veux bien que vous ayez une dent contre le Conseil administratif et que nous soyons adversaires, j’en conviens, mais, s’il vous plaît, soyez loyal avec nous!

*L’interpellation est close.*

## 8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

## 9. Interpellations.

Néant.

**10. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 18 h 55.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	1822
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	1822
3. Prestation de serment de M. Luc Renevey, remplaçant M. Alain-Georges Sandoz, conseiller municipal démissionnaire .....	1823
4. Questions orales.....	1823
5. Motion de MM. Roger Deneys, Gérard Deshusses, Roman Juon, René Grand, Olivier Coste, Jean-Louis Fazio, Daniel Sormanni, M <sup>mes</sup> Annina Pfund, Sandrine Salerno, Virginie Keller Lopez, Nicole Bobillier et Melissa Rebetetz: «Genève, ville refuge pour écrivains» (M-294).....	1837
6. Résolution de MM. Alain Gallet, Christian Zaugg, Roger Deneys et M <sup>me</sup> Marie-France Spielmann: «La liberté, rien que la liberté! Et la responsabilité?» (R-43).....	1843
7. Interpellation de M. Pierre Maudet: «Tirons les leçons de l'explosion aux Pâquis!» (I-74).....	1856
8. Propositions des conseillers municipaux .....	1860
9. Interpellations .....	1860
10. Questions écrites .....	1861

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*